

AUDIENCE du SNUipp FSU AVEC LE DIRECTEUR DE L'ESPE LORRAINE du 27/10/14

demandée par le SNUipp FSU des 4 départements Lorrains

L'audience a concerné la formation des EFS (Etudiants fonctionnaires stagiaires) qui sont en responsabilité à mi-temps et la question de la formation soit disant adaptée pour ceux qui ont déjà un master.

Pour information, à Nancy la proportion d'EFS ayant déjà un master est de 50%, en Moselle elle est de 65%.

Le SNUipp a fait remonter les demandes et les attentes des M2 ayant déjà un Master : leur exigence d'avoir une formation adaptée, ils assistent à de trop nombreux cours quasiment identiques à l'année dernière

Une commission académique s'est réunie en juillet sous la présidence du recteur composé du directeur ESPE, des directeurs des pôles 1^o et 2nd °, doyen IPR, doyen DASEN, Directeur pédagogie. L'idée de mettre en place un parcours adapté a été actée.

Ils ont alors décidé que ceux qui possédaient déjà un master ne subiraient pas d'évaluations universitaires (ils assisteraient aux cours mais pas d'évaluations). Ils voulaient bâtir un parcours adapté et laisser le choix des UE. Le SNUipp a dénoncé le fait qu'au final ce n'est pas du tout le cas et que la dispense de certains UE n'est pas possible (à part quelques cours à la marge).

Le SNUipp a demandé également une dispense de rédaction d'un nouveau mémoire compte tenu du fait que ces étudiants ont déjà rédigé et validé un mémoire l'année dernière.

Réponse du directeur : la commission pensait adapter les exigences sur le mémoire mais ils ont fait machine arrière lors de la réception d'un courrier de la DGIPS (ministère) du 21 juillet 2014 qui impose le mémoire dans la formation.

(COURRIER CI-JOINT)

Le SNUipp a martelé que les stagiaires ont une charge de travail importante, que le ministre a demandé une adaptation de la formation, que celle-ci n'est pas actée en Lorraine, que les étudiants n'ont pas compris le fait de changer « les règles » car il n'a jamais été question l'année dernière de refaire un mémoire et de laisser tomber l'adaptation de l'enseignement.

Le directeur répond alors qu'ils ont fait des adaptations pour le mémoire, il y a un cadrage. Le mémoire est différent (pas 60 pages mais 30 pages). **Pour le SNUipp, cette réduction est insuffisante, il faut une dispense pure et simple de ce master comme dans bon nombre d'académies.**

Le directeur de l'ESPE ne peut pas admettre que tous ceux ayant un master quelconque puisse enseigner, ils doivent avoir un master MEEF récent (Un MEEF datant de 3 ans, c'est trop éloigné...).

Pour lui, le souci majeur est la mise en place trop rapide de la réforme de la formation des enseignants. Au départ la réforme prévoyait et voulait imposer que pour passer le concours, il fallait avoir le MEEF. Finalement cela n'a pas été appliqué. Pour lui, les EFS doivent faire tous un mémoire, le courrier du ministère est clair... **Pour le SNUipp, il y a eu, à la suite de ce courrier, des interventions syndicales et des nouveaux courriers. La preuve en est, les autres académiques qui dispensent certains M2 de mémoire !**

Le SNUipp intervient ensuite sur la constitution des groupes : Pourquoi ne pas avoir fait des groupes de travail regroupant les EFS entre eux afin de faire des cours adaptés et ne pas leur

infliger les mêmes cours que l'année précédente ? Pédagogiquement, ce type de fonctionnement ne peut pas fonctionner.

Réponse du directeur : Sur les petits sites cela est impossible. Il reste Nancy et Montigny mais les groupes de M2 ne sont pas homogènes. Problème organisationnel car les groupes sont faits en fonction des classes qu'ils ont.

Le SNUipp rappelle que cela s'est déjà pratiqué il y a quelques années au sein de l'ESPE de Lorraine (ex groupe des "néo", collègues qui avait un parcours particulier). Les groupes auraient permis une adaptation plus simple de la formation. Le SNUipp a déploré ce choix de constitution des groupes.

Le SNUipp dénonce ensuite le problème des cours identiques

Le directeur dit ne pas avoir d'indication à son niveau de l'ampleur du phénomène. Le SNUipp l'informe que cela concerne plus des 2/3 des cours dispensés.

Le directeur s'engage alors à rappeler aux directeurs de site et aux formateurs l'exigence d'une adaptation de leurs cours.

Le SNUipp demande que les EFS déjà titulaires d'un master puissent aller sur le terrain à la place de certains cours

Réponse du directeur : Pas moyen de transformer le système, difficulté de mise en place de contrat avec l'éducation nationale. Souci aussi sur certains sites car planification de la collaboration avec les EMF au jour le jour.

Pour le directeur la réflexion doit se poursuivre pour l'année prochaine, car l'année prochaine le problème risque de se reposer : que va faire le ministère ?? Les mettre à mi-temps ou plein temps ?? Ils n'auront pas eu de formation en alternance. Il y aura donc des stagiaires avec un master quelconque, des anciens MEEF et des récents MEEF.

Le SNUipp réinsiste sur le fait que d'autres académies et départements ne demandent pas de rendre le mémoire et demande à nouveau la dispense du mémoire pour les EFS ayant déjà un master en Lorraine.

Le directeur va préciser le cadrage du mémoire : Ecrit de 30 pages, charge de travail répartie sur l'ensemble de l'année.

Pour lui, le mémoire permet de mettre en avant le praticien avec une posture de recherche. Il préfère parler d'écrit de clôture plutôt que de mémoire....

Il prévoit de se rendre sur les 5 sites pour expliquer la réforme aux directeurs et donner des directives pour détendre l'atmosphère... (Entre Toussaint et Noël).

Concernant le mémoire, il tient à le conserver (Directive de la DGIPS, courrier du 21 juillet) et met en avant le cursus universitaire conclu par un mémoire.

Il présente l'argument que le système universitaire doit mettre en avant une posture de recherche. Il y a un combat universitaire et académique (pas consensuel). Il pense que le mémoire en Lorraine (avec un cadrage) est un point positif et le défend.

Face à notre insistance, concernant la dispense de mémoire dans d'autres académies, le directeur comparera avec les autres académies lors de la prochaine réunion entre tous les directeurs d'ESPE et le ministère qui auront lieu la semaine prochaine. Des textes seraient en préparation. Le directeur attend donc d'éventuelles nouvelles directives avant de prendre des décisions.

Le SNUipp enverra au directeur de l'ESPE de Lorraine, la liste des différents départements et académies où il y a dispense de mémoire.

Le SNUipp demandera un nouvel échange (audience, ...) avec lui à l'issue de ces réunions nationale pour envisager la suite des événements.

Le SNUipp rappelle alors son exigence et l'exigence de bon nombre d'EFS de voir des modifications, des efforts de la part de l'ESPE : dispense de certains cours, dispense de mémoire, .. Le SNUipp a rappelé aussi qu'il était prêt à d'autres actions avec les EFS sur ce point.

Le directeur préfère envisager de libérer les stagiaires de certains enseignements plutôt que de mémoire. Il a entendu les revendications du SNUipp et des EFS et va chercher des solutions.

Concernant l'avis du directeur afin de valider la titularisation.

Pourquoi le directeur devrait-il donner son avis ? Les personnels ayant un master ont des compétences puis des compétences professionnelles au sein du concours validé. Il ne voit pas trop la légitimité.

Pour donner un avis positif, il prévoit les critères suivants :

- ✓ La réussite au Master pour les anciens M1. Les autres l'ont déjà.
- ✓ Assiduité : Il veut une assiduité participative....

Concernant la réforme d'un point de vue général, ce qui est positif c'est que des moyens sont donnés à la formation des enseignants. (Formation pro, alternance)

L'autre point positif commun est le dialogue renoué entre ESPE et le rectorat pour travailler ensemble, avec l'intervention des formateurs de terrain (EMF, DEA)

Mais au bilan, l'alternance à mi-temps est trop lourde pour travailler les UE convenablement et préparer de manière sereine la classe les lundis et mardis (souvent deux classes différentes le lundi et le mardi !). Les EFS se retrouvent en surcharge de travail (préparation de la classe, responsabilité de classe à mi tps, cours identiques à l'année dernière à l'ESPE, mémoire et écrits réflexifs à faire, ...). La coupe est pleine pour certains.

Le SNUipp continuera à faire remonter les avis, demandes, revendications des EFS concernant leur formation. Il les réunira pour discuter des suites à donner en termes d'action suite aux annonces et réponses du directeur de l'ESPE faites pendant cette audience. Si aucun bougé significatif de la part de l'ESPE, le SNUipp envisagera tout type d'actions : pétition, rassemblement devant les ESPE, conférence de presse, ...